

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 51 (1915)
Heft: 26

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

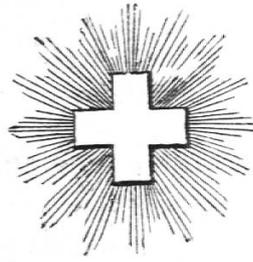
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE: *Jargonographie. (Fin.) — Education civique. — Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine. — Chronique scolaire: Vaud, Genève. — Variété. — PARTIE PRATIQUE: Rédaction. — Orthographe. — Récitation. — Sujets d'examens: classes primaires supérieures du canton de Vaud (Suite).*

JARGONAGRAPHE. (Fin.)

Cette constatation étant faite, que l'orthographe dans ses débuts offre une difficulté spéciale à certains enfants, voyons comment nous pouvons en assurer les progrès.

I. Dans la dictée de syllabes de deux lettres, exercer l'oreille de l'élève à la valeur de la consonne. L'enfant qui devient facilement routinier ne doit pas croire qu'une consonne est nécessairement écrite la première. Dès le début, la dictée exigera donc de lui du raisonnement pour trouver la place de la consonne.

II. Progresser aussi lentement en lecture que l'exige le travail parallèle de l'orthographe. C'est absolument nécessaire puisque l'un est la résultante de l'autre, malgré tout ce que prétendent les personnes qui pensent qu'on retarderait l'enfant en lecture. Au début, il peut paraître qu'on perd du temps, mais on assure ainsi les progrès pour plus tard. Il n'y a d'exception à cette règle que pour les enfants mal doués de la vue ou des mains (élèves ne devant ou ne pouvant pas écrire¹).

III. Travailler beaucoup à la reconstitution de syllabes simples reproduites par l'écriture ou les caractères mobiles.

¹ Il n'est question ici que des élèves de nos classes qu'il faut former à l'orthographe, car il n'est pas rare que des enfants plus jeunes apprennent à la maison à lire sans écrire.

Les syllabes sont dictées ou encore demandées d'après un ordre préparé au tableau noir :

$\left. \begin{array}{l} p \\ t \\ v \\ ch \\ s \\ b \end{array} \right\} al$

$\left. \begin{array}{l} p \\ f \\ s \\ r \\ m \\ b \end{array} \right\} ou$

L'enfant écrit *pal, tal, etc.* ; *oup, ouf, etc.*

A défaut de caractères mobiles en bois, carton ou métal, on prépare ce matériel très simple, au fur et à mesure, sur des petits carrés de papier à conserver dans une boîte pour chaque élève.

IV. Ne pas passer trop vite aux mots de trois syllabes, et généralement d'une connaissance acquise à une nouvelle.

V. Dictier des phrases très courtes ; l'attention de l'élève, toujours vite fatiguée, doit être portée surtout sur l'orthographe et non sur le sens de la phrase rendue difficile par sa longueur.

VI. Ne pas craindre de présenter des répétitions de mots ; avec de petites variantes, l'enfant se grave, sans ennui, l'image des sons appris et exerce sa main.

Ex. : étude du *v* :

va vite, papa ;

va vite, ida ;

va vite, petite.

Déjà, pour des phrases simples, on peut obtenir de l'élève qu'il compose en retrouvant les noms et prénoms appris. La première ligne étant dictée, on lui demande de chercher les suivantes.

Etude de *oi* : *une balle à moi ;*

une lime à moi ;

une bobine à moi ;

une pomme à moi.

Tous les substantifs ont été étudiés auparavant ; il faut les reprendre ; une bonne habitude est de faire collectionner par l'enfant faible les mots appris écrits sur des petits carrés de papier. Quand il doit rédiger, on l'aide en lui permettant d'utiliser sa boîte.

de mots. Une simple boîte à allumettes sert à la collection d'une série.

Autre exemple : le mot *aboie* est écrit au tableau noir ; l'enfant cherche dans sa collection les noms de chiens appris et compare : *fino aboie, fidèle aboie, azor aboie, médor aboie*, etc.

VII. Pratiquer intelligemment les copies. Elles sont nécessaires ; c'est en même temps de l'exercice en lecture, autre que celui de la page du livre trop vite sue par cœur. Mots, phrases au tableau noir, dictées, mots ou phrases soulignés dans le livre de lecture¹, mots et phrases en caractères mobiles, petits textes adaptés à des cartes postales ou autres gravures, deviennent des exercices excellents par une copie courte et soignée.

Les débuts de la lecture et de l'orthographe sont particulièrement lents et pénibles pour les enfants qui ne savent pas observer ; aussi des exercices sous forme de jeux peuvent éduquer leur attention visuelle. La maîtresse dispose, par exemple, en ligne trois ou quatre petits objets : un dé, un noyau, un bouton, un gland, fait observer leur ordre pendant un instant, les enlève et les donne à placer à l'élève. L'ordre est changé, chaque fois que l'exercice recommence. Le même travail peut être fait avec des lettres mobiles, des chiffres mobiles, sans que l'enfant connaisse la désignation de ces signes ; c'est ainsi qu'on l'habitue déjà à l'orthographe de son nom. On ne demande de l'attention qu'au point de vue de l'ordre.

Dans la classe, il n'est pas possible que la maîtresse consacre souvent du temps à rester à côté d'un élève. Il y a alors, à défaut de mieux, les jeux par les images. C'est toujours une occupation. La maîtresse confectionne facilement de ces jeux avec des images de catalogues.

Coller sur une petite bande de carton les images de trois objets : un soulier, un chapeau, un verre. Ces mêmes objets sont présentés séparément sur des morceaux de carton. L'élève doit les placer dans l'ordre donné par le modèle. 4, 5, 6 autres images fourniront la matière d'autres cartons plus compliqués.

¹ La copie de phrases en caractères imprimés dévoile souvent des lacunes par la transcription des lettres : confusion de *b* et *d*, de *p* et *q*, des accents, des majuscules, etc.

En traitant spécialement de la « jargonographie », le Dr Naville nous encourage à en approfondir les causes et à en chercher les remèdes. Chacun des cerveaux de nos retardés présente sa lacune particulière, mais d'une façon générale, leur orthographe ne souffrira jamais d'être traitée avec méthode et beaucoup de patience.

J. BALLET.

EDUCATION CIVIQUE

Au Conseil des Etats, M. Wettstein (Zurich) a développé la motion suivante, qu'il a déposée le 14 avril dernier : « Le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport et des propositions sur la question de savoir de quelle manière la Confédération pourrait stimuler l'instruction et l'éducation civiques de la jeunesse suisse. »

Le motionnaire ne songe nullement à introduire la tutelle de la Confédération sur l'école primaire, ni à servir un but politique ou confessionnel, ni à favoriser des visées centralisatrices et libres-penseuses.

Sa motion est née des leçons et des enseignements de cette guerre. Les événements actuels ont révélé l'absence d'esprit politique dans une grande partie de notre population. Nulle part, même dans les Etats belligérants, on n'a eu à déplorer moins de sang-froid à la première nouvelle de l'explosion inévitable de la guerre. La panique s'est emparée d'un grand nombre de gens. On a envahi les banques et les magasins ; bref on a perdu la tête. Une meilleure éducation civique nous aurait évité ces fâcheux excès. L'absence de réflexion politique s'est trahie également dans l'attitude agitée du public au cours des événements. Les tiraillements entre la Suisse allemande et la Suisse romande sont, en bonne partie, le produit de cette défaillance de l'esprit national.

Depuis longtemps, du reste, on se préoccupe dans tous les milieux de l'insuffisance de l'instruction civique de la jeunesse. Cette faiblesse s'est révélée dans les examens des recrues, et tous les cantons ont à s'en plaindre. Dans la Suisse romande également, la question de l'instruction civique de la jeunesse est à l'ordre du jour, comme en témoigne le rapport de M. Chessex à la dernière assemblée pédagogique de la Suisse romande. Le motionnaire donne lecture des conclusions de ce document.

Il ne s'agit pas de faire de la politique à l'école, mais notre jeunesse devrait être mieux préparée aux devoirs de la vie publique ; on devrait l'intéresser davantage aux questions nationales. Si l'esprit public était mieux développé, on apprendrait à lire les journaux avec plus de jugement critique et certains produits de la presse ne seraient plus possibles.

Le motionnaire conclut en disant que la question devrait être tranchée avec le concours et de concert avec les directeurs cantonaux de l'instruction publique. La situation actuelle appelle une prompt solution. Il faut forger le fer pendant qu'il est chaud. Nous devons penser qu'au retour de la paix des tâches nombreuses s'imposeront à la Confédération. Posons dès aujourd'hui les fondements de la régénération de l'esprit national. D'ailleurs, le terrain est prêt. Le

vote populaire du 6 juin a montré que notre peuple est animé d'un esprit confédéral; il ne reste qu'à cultiver cette bonne terre.

M. Calonder, chef du département de l'intérieur, accepte la motion au nom du Conseil fédéral. La question de l'instruction civique et de l'éducation nationale de la jeunesse est devenue l'une des plus actuelles et des plus importantes. Tous les peuples forts ont attaché le plus haut prix à cette éducation nationale. Mais aucun Etat n'exige, au même degré que la Suisse, la participation directe du peuple au gouvernement du pays.

M. de Montenach (Fribourg) dit que l'affaiblissement de l'esprit national est un phénomène bien antérieur à la guerre. Il est le fait d'une orientation matérialiste et utilitaire qui a déformé nos traditions. Depuis la guerre, au contraire, l'esprit national s'est raffermi et a grandi, comme en témoigne le vote populaire du 6 juin. Il ne faut pas tenir pour un affaiblissement de l'esprit national les manifestations généreuses en faveur du droit, de la liberté et d'un idéal supérieur de justice et d'humanité. Il n'y a pas de fissure dans notre édifice national, comme on a voulu le prétendre. Jamais, en Suisse romande, on ne s'est découvert avec plus d'amour et de respect devant le drapeau fédéral.

La culture de l'esprit suisse a été jusqu'à présent le thème favori d'une élite d'intellectuels. Mais ils n'ont pas trouvé l'écho désirable. Les littérateurs nationaux ne nous manquent pas. C'est plutôt le public qui leur manque. La transformation de la presse en instrument presque exclusif d'information rapide n'a pas contribué non plus à développer l'esprit national, qui trouverait plutôt son aliment dans le travail réfléchi de la pensée.

Ce qui contribuerait grandement à fortifier l'esprit national, c'est la formation du goût populaire. On a trop sacrifié les coutumes, les traditions locales, l'esthétique régionale et les beautés de la nature suisse à un certain industrialisme cosmopolite.

Le motionnaire a parlé avec raison des bibliothèques populaires comme un moyen de culture de l'esprit national. Mais il faudrait que ces bibliothèques soient pourvues d'ouvrages répondant à ce but. On est effaré quelquefois du genre de lectures qu'on trouve dans nos bibliothèques populaires et encore plus de ce qu'on ne trouve pas.

L'histoire contemporaine aussi, comme l'a dit M. Wettstein, devrait être mieux enseignée. Les promenades scolaires devraient servir mieux à la formation de la jeunesse au point de vue de l'histoire locale. Enfin, l'orateur émet l'idée de l'introduction de chaires aux universités pour l'enseignement de la culture de l'esprit suisse et la formation de professeurs aptes à donner cet enseignement.

Dans tout ce travail de formation de l'esprit et du goût national, respectons l'organisation fédérative de la Suisse et la diversité des traditions cantonales.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

(précédemment Caisse de Rentes Suisses. — A Zurich.)

Le Conseil de surveillance, dans sa séance du 29 mai 1915, a approuvé les comptes et le compte rendu de la Société pour l'exercice de 1914.

La somme des nouvelles assurances de capitaux contractées dans le courant

de l'exercice s'élève à fr. 24 834 169 et celle des assurances de rentes annuelles à fr. 217 187. L'accroissement net des capitaux assurés est de fr. 6 972 726 et celui des rentes assurées de fr. 64 694. La somme totale des capitaux assurés à la fin de l'année 1914 s'élève à fr. 295 407 825 et celle des rentes assurées à la même époque à fr. 3 703 222. Les fonds totaux de la Société atteignent le chiffre de fr. 149 856 453.

Le total des bonis de l'exercice est de fr. 3 191 858, dont fr. 3 176 858 ont été versés aux fonds des excédents des assurés.

Eu égard à la situation économique favorable dans laquelle se trouve la Société malgré la guerre européenne, le Conseil de surveillance a décidé le 27 octobre 1914 de distribuer aux assurés du service principal des dividendes pour 1915 et 1916 aux mêmes taux que pour 1914.

Pour les assurances du groupe I (contractées avant le 1^{er} mai 1890) les *rentes-bénéfices* à distribuer en 1915 sont donc 54,7 % de la prime pour les assurances vie entière et 64,9 % de la prime pour les assurances mixtes. Pour les assurances du groupe II (assurances conclues depuis le 1^{er} mai 1890) la part des excédents se monte: pour *la rente-bénéfice* à 91 % de la prime; pour *le dividende progressif* à 2,8 % de la somme des primes ayant droit à la participation aux bénéfices.

Pour le service de l'*Assurance Populaire*, les parts d'excédents pour l'année 1915 purent être fixées comme suit :

- a) Pour les assurances *avec examen médical*, à 34,6 % de la prime.
- b) Pour les assurances *sans examen médical*, à 38,5 % de la prime.

Ces excédents sont répartis aux assurés du service de l'*Assurance Populaire* à partir de la troisième année d'assurance sous forme d'un dividende constant.

Ainsi que le savent nos lecteurs, la dite Société fait à ses assurés, membres de la Société pédagogique romande, des conditions spéciales et très avantageuses. Nous ne pouvons que la leur recommander chaleureusement. (*Voir aux annonces*).

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Aran-Villette.** — Après vingt-quatre ans passés à la tête de la seconde école de la commune, Mme R. Desfayes-Pahud se retire pour raison de santé. Aussi les autorités communales n'ont-elles pas voulu laisser partir celle qui s'est dévouée à sa tâche durant cette longue période, sans lui témoigner leur reconnaissance. Une petite cérémonie intime réunissait Municipalité, Commission scolaire, Commission des dames, pasteur et instituteur, le 8 courant dans la salle des autorités. M. le syndic fit d'abord l'éloge de celle qui, avec fidélité et dévouement, s'est consacrée entièrement au développement de nos petits et, en témoignage de la gratitude de tous, lui remit un fauteuil en faisant tous les vœux pour qu'elle puisse jouir longtemps du repos qu'elle a bien mérité. M. le pasteur, le président de la Commission scolaire, M. Brélaz, instituteur, se joignent à M. le syndic pour féliciter la jubilaire et lui adresser leurs meilleurs

souhaits et vœux de bonheur pour l'avenir. Mme Desfayes-Pahud emporte, dans sa retraite, l'assurance de l'estime et de la reconnaissance de tous. A. Bz.

***** La mobilisation et les instituteurs.** — D'après le *Compte rendu du Département de l'Instruction publique pour 1914*, 211 instituteurs vaudois ont été appelés sous les drapeaux, au commencement d'août 1914, soit 18 officiers, 54 sous-officiers et 139 soldats. Autant de classes qui furent privées, du jour au lendemain, de leurs titulaires. En outre, un grand nombre de bâtiments d'école furent occupés pour les besoins de la troupe. A la fin d'octobre, le Département se préoccupa de la possibilité d'ouvrir à nouveau les classes. Il envoya une circulaire aux commissions scolaires et au corps enseignant dans laquelle il disait: « Les travaux des champs sont à peu près terminés, les dernières récoltes sont rentrées, la vie scolaire, un moment troublée par les événements actuels, doit reprendre son cours régulier. »

Mais, pour pouvoir ouvrir les classes, il fallait du personnel. C'est alors que le Département de l'Instruction fit auprès du Département militaire fédéral, qui s'est montré très bienveillant, les démarches les plus pressantes pour la libération des instituteurs sous les drapeaux. Malheureusement, l'Adjudance générale de l'armée ne put entrer dans ses vues en ce qui concerne les officiers et les sous-officiers ; elle offrait à examiner la demande pour un certain nombre de soldats.

Le 24 octobre, une liste de 129 instituteurs, simples soldats, fut envoyée par le Département à l'Adjudance générale, avec la demande instante de leur licenciement, motivée par l'impossibilité de trouver des remplaçants capables, étant donné que, outre ces instituteurs non gradés, il resterait à l'armée 72 instituteurs gradés et 10 non gradés dont on avait pu organiser le remplacement par des groupements de classes, sans personnel nouveau. Cette demande fut repoussée comme ayant un caractère trop général. L'Adjudance générale se réservait d'examiner à nouveau une liste moins étendue. Ces négociations amenèrent le licenciement de 38 instituteurs seulement dont le choix n'alla pas sans de grandes difficultés.

Le Département de l'Instruction publique dut alors faire appel aux élèves de la 1^{re} classe de l'Ecole normale, qui ne comptait que 14 élèves. Après entente avec M. le directeur de cet établissement, tous les élèves de la 1^{re} classe des garçons furent occupés. Au Nouvel-an, comme il n'était pas question de démobilisation, ces élèves n'avaient plus qu'à continuer leurs remplacements. Seulement, cette interruption dans leurs études leur portait un préjudice très sensible et obligeait le Département à renvoyer à l'automne 1915 les examens de brevet.

En présence de cette situation, M. le chef du Département s'en explique avec M. le chef du Département militaire suisse en lui remettant un mémoire décrivant les pénibles circonstances dans lesquelles se trouvait notre canton et en le priant d'intervenir auprès de l'Adjudance générale pour que les 14 élèves de l'Ecole normale pussent reprendre leurs études pour être à même de subir au printemps les épreuves du brevet de capacité pour l'enseignement primaire. Cette démarche fut couronnée de succès. Cette fois-ci, l'Adjudance générale se montra plus accommodante. Sur 14 instituteurs, 12 purent rentrer (les 2 autres étaient gradés).

On voit, par ce qui précède, que le Département a fait tout ce qui était en son pouvoir pour obtenir le licenciement de nos collègues sous les armes et pour chercher à atténuer le déficit qui s'est produit dans l'instruction de nos élèves pendant l'année scolaire 1914-1915.

Ajoutons que, dans l'enseignement secondaire, sur 251 maîtres, 47 ont été mobilisés, soit 11 officiers, 6 sous-officiers et 30 soldats.

Et maintenant que la 1^{re} Division est de nouveau levée pour quelques mois, et que ces 211 maîtres primaires et 47 maîtres secondaires ont repris leur place sous les drapeaux, des démarches seront-elles tentées pour demander leur licenciement ? Nous l'ignorons. Cependant, si tel était le cas, nous espérons qu'elles seront admises, afin que nos classes ne souffrent pas d'une désorganisation prolongée.

L. G.

GENÈVE. — **L'Union des Instituteurs primaires** vient de publier le très intéressant rapport de son président, M. Tissot, sur la marche de la Société pendant l'année 1914. Malgré les circonstances défavorables dans lesquelles nous nous trouvons depuis plusieurs mois, l'activité de nos instituteurs ne s'est pas ralentie et de nombreux travaux ont été présentés dans les assemblées.

Signalons tout d'abord, deux rapports rédigés en vue du Congrès de Lausanne, par MM. Florinetti et Lagotala. Dans la première de ces études, M. Florinetti examine le rôle de l'école dans la formation du futur citoyen en se basant sur ce principe que la culture nationale doit précéder l'éducation civique. La seconde question, traitée par M. Lagotala, concernait la subvention fédérale à l'École primaire. Considérant les charges toujours croissantes qui incombent aux Départements de l'Instruction publique, en particulier pour développer les œuvres de protection de l'enfance et assurer le recrutement du personnel enseignant, l'auteur aboutit à cette conclusion que la Confédération devrait augmenter les subsides qu'elle accorde aux cantons.

D'autre part, des travaux ont été préparés spécialement en vue des séances de la Société. Avec un sens critique très averti, M. Walker a examiné le Manuel en usage dans les écoles primaires pour l'enseignement de l'allemand. La majorité des maîtres et maîtresses estime qu'il conviendrait de donner une place toujours plus importante à la méthode intuitive pour l'étude des langues vivantes. M. Adolphe Marti qui vient d'obtenir le premier prix au récent concours pour l'élaboration d'un livre de lecture destiné à la 3^{me} année, a exposé les raisons qui militent en faveur de la suppression complète des examens. Bien que cette idée soit partagée par une grande partie du corps enseignant, les arguments sérieux mis en avant pour défendre la thèse contraire ont amené la Société à émettre le vœu que les examens soient maintenus mais réduits au strict minimum. Enfin, M^{lle} A. Julliard a combattu le régime des passages semestriels, c'est-à-dire la promotion, en janvier, d'enfants qui, pour des raisons spéciales, se trouvaient en 1^{re} année alors qu'ils étaient en âge de passer dans la classe suivante.

A côté de ces travaux d'ordre pédagogique, la Société a entendu deux conférences, très captivantes, de M. Guillaume Fatio, sur « la Genève de 1814 », et de M. Duperrex, sur « les plus beaux monuments grecs et romains ».

Pour donner une idée complète de l'activité de l'U. I. P. G., il faut encore rappeler l'intérêt qu'elle a voué et les subsides qu'elle a versés à différentes œuvres artistiques ou philanthropiques : à la Société auxiliaire de la Comédie, au Cercle des Arts et des Lettres, à la Commission centrale de secours pendant la guerre.

Il est réjouissant de constater, d'autre part, que, malgré les événements tragiques de cette année, la Société a continué à entretenir les meilleurs rapports avec les groupements pédagogiques du Pays de Gex, de la Haute-Savoie, du Midi et de la Suisse romande.

Pour terminer, nous indiquons ci-dessous la composition du Comité pour l'année 1915. M^{me} L. Dunand, la dévouée présidente de la section des dames, empêchée par les statuts d'accepter une réélection, a droit aux plus vifs remerciements pour la façon distinguée dont elle s'est acquittée de son mandat pendant trois ans. *Section des messieurs* : M. Tissot, président ; MM. Vuagnat et Schölhammer, vice-présidents ; M. Stœssel, secrétaire des assemblées ; M. Adolphe Marti, secrétaire du comité ; M. Ferrand, trésorier ; MM. Déruaz, Corbaz, Léon Favre. — *Section des dames* : M^{mes} Pesson, présidente ; Wohlers et Vallot vice-présidentes ; Chouet et Blanc, secrétaires des assemblées ; Grivet, secrétaire du comité ; Spengler, trésorière ; Métral et Dupont.

VARIÉTÉ

Flatterie.

On ne lira pas sans intérêt, pensons-nous, le fragment suivant d'une lettre écrite au commencement du XVII^e siècle par un membre du Conseil d'Etat de Neuchâtel à Jacob Vallier, gouverneur du pays (1596-1623).

La révolution n'aurait fait disparaître, en fait d'abus, que la basse adulation qui se pratiquait autrefois entre certaines gens de la classe dirigeante, qu'il y aurait déjà lieu d'en être reconnaissants à ceux qui l'ont faite. Nous avons rarement rencontré, dans nos recherches historiques, un exemple aussi curieux du style ampoulé et rampant de quelques hauts personnages d'alors. Voici la fin de cette lettre; nous faisons grâce du reste à nos lecteurs :

« Permettez, Monseigneur, que je me dispense ici de faire votre panégyrique. Le grand nombre de vos vertus le rend trop difficile et donne assez clairement à connaître qu'on ne le peut entreprendre sans contrevenir en même temps aux règles de la philosophie et de la nature, en entreprenant l'impossibilité par l'infini. Ma main se reposera donc en laissant faire à la bouche ses prières et ses vœux pour la santé et la prospérité de votre illustre personne, à laquelle je souhaite le bonheur proportionné à ses rares mérites et, à moi, des occasions conformes à mes désirs pour atteindre le noble but où je vise, qui est, Monseigneur, de paraître par toutes les actions de ma vie, de Votre Grandeur, le très humble, très obéissant et très affectionné serviteur. — J. BARILLIER. »

Cet exemple pourra être utilement présenté aux élèves enclins à l'exagération. Tout en leur montrant la laideur de la flatterie, il leur prouvera la vérité de l'adage populaire : « Qui dit trop, ne dit rien. » A. GRANDJEAN.

PARTIE PRATIQUE

RÉDACTION

Degrés moyen et supérieur.

Le cheval attelé.

SOMMAIRE : Le soleil est à peine levé. — Déjà le cheval a fait son premier repas. — Il sort dispos de l'écurie. — On lui met le harnais. — De lui-même, il va se placer dans les brancards. — Les traits attachés, les courroies serrées. — Les rênes dans les mains du cocher. — Le départ joyeux.

Le cheval dételé.

SOMMAIRE : Un cheval a été dételé en votre présence ; dites ce que vous avez observé : Le cheval après une journée de travail. — Les traits et les courroies détachés. — Le cheval reprend sa place à l'écurie.

SUJET TRAITÉ : Hier soir, j'ai observé mon voisin qui détela Diane, sa brave jument noire. Toute la journée la courageuse bête avait bien travaillé. Elle avait passé plusieurs heures attelée à la faucheuse et avait ensuite ramené à la grange de nombreuses charretées de foin. A huit heures du soir, enfin, un dernier char arrivait dans la cour de la ferme ; le cheval paraissait exténué ; la sueur formait de larges taches blanches sur son poil noir. Son maître détacha les traits et les courroies qui reliaient l'animal aux brancards, puis il enleva le harnais. La bête, heureuse d'avoir terminé sa pénible journée, regagna l'écurie où son maître la suivit pour essuyer la sueur de ses flancs et lui préparer une litière de paille fraîche.

J'ai fait un char de foin.

SOMMAIRE : Je dois remplacer mon frère. — Comment on fait un char de foin. — Je descends du char. — Je suis fier de mon travail.

SUJET TRAITÉ : Mon frère vient de nouveau d'être mobilisé et je dois, dans la mesure du possible, le remplacer dans les travaux des champs. Hier, par exemple, j'ai dû faire un char de foin.

Mon père, armé d'une grande fourche de bois, souleva et me tendit d'énormes tas de foin. Je les pris à la brassée et les disposai par couches et en bon ordre sur la voiture, en ayant soin de rouler quelque peu les coins qui devaient former le devant et le derrière du chargement. Quand le foin fut entièrement chargé, mon père me tendit une longue presse que j'eus beaucoup de peine à mettre en place. Je fis passer par-dessus une grosse corde fixée à un tour au moyen duquel mon père serra tout le chargement. A l'aide d'un râteau, il fit tomber ensuite les brins de foin que la marche aurait secoués le long du chemin. Enfin, je descendis légèrement en me soutenant à l'extrémité de la presse et, me reculant de quelques pas pour mieux juger, je jetai un coup d'œil satisfait sur le magnifique char de foin que je venais de faire.

Degré moyen.

Le bébé.

Il est là, vivant, joyeux, avec ses mains délicates, sa tête blonde, ses lèvres pures, ses yeux sereins. Si c'est l'hiver, il rampe sur le tapis; il escalade laborieusement un tabouret, et la mère tremble qu'il n'approche du feu. Si c'est l'été, il se traîne dans la cour, dans le jardin, arrache l'herbe entre les pavés, regarde le chien, les grands chevaux, sans peur; il joue avec les coquillages, avec les fleurs et fait gronder le jardinier qui trouve le sable dans les plates-bandes et la terre dans les allées. — V. HUGO.

Degrés moyen et supérieur.

L'ouvrier des champs.

Les travaux sont rudes, mais ils sont variés; ils comptent mille applications diverses de la pensée, mille attitudes différentes du corps, mille emplois des heures et des bras. Presque tous ces travaux s'accomplissent en plein air et en plein jour, santé et gaieté de l'homme.

L'homme n'y est point machiné; il est heureux; il y place son émulation, son argent, son adresse, sa force, son exactitude, son habileté; il y est actif et assidu, mais il n'y est pas esclave. Il se sent libre et il se déplace à son gré dans le vaste atelier rural ouvert à ses pas. Il y devient robuste, il y reste sain; sans cesse aux prises avec les forces de la nature, il exerce les siennes; il a la fierté et le courage de sa liberté; il est propre à tout. — LAMARTINE.

Degré supérieur.

Le sixième sens.

Chacun sait que l'homme a cinq sens; reste à démontrer le sixième. C'est difficile, car il n'a pas d'appareil extérieur, comme le toucher, la vue, l'odorat, l'oreille; il est invisible et caché au dedans du cerveau. Mais il y est, et c'est de cette retraite mystérieuse qu'il domine ses cinq frères et les fait servir à ses fins.

En effet, par les yeux nous voyons, par le nez nous flairons, par l'ouïe nous entendons; mais qu'est-ce que voir, ouïr, flairer? Pour la brute aussi la feuille est verte, le ciel éclatant, la fleur odorante. Elle a ses perceptions par cinq sens, mais rien au delà, faute du sixième. Chez l'homme seul fut placé ce sixième sens, le rudiment en est dans tous les cerveaux de l'espèce humaine; seulement chez les uns il se développe, chez les autres il avorte ou reste oisif. Ce sixième sens c'est le goût du beau, le sentiment de l'art; les uns l'ont appelé la bosse des beaux-arts, disant en ce sens: « Il a la bosse », de gens qui n'étaient pas du tout bossus. — TOPFFER.

RÉCITATION

Le poème dialogué suivant tiré du volume : *Poèmes et récits d'après les vieilles chansons de France*¹ fera sans doute plaisir aux nombreux collègues qui nous demandent de petits morceaux de récitation, d'une gaieté honnête, à dire à l'occasion de soirées, de promotions ou d'autres fêtes scolaires.

¹ Publié par l'Association philotechnique, 47, rue Saint-André-des-Arts, Paris, fr. 1.

L'eau et le vin.

LE VIN

Ah ! te voilà, commère l'Eau !
Toujours en mouvement... Fleuve aux rapides ondes
Ou modeste petit ruisseau,
Que tu babilles, que tu grondes,
Sans cesse à travers champs, folle, tu vagabondes !

L'EAU

Moi ? Non pas. Quelquefois, beau lac aux eaux profondes,
Je reflète l'azur, les monts, le soir vermeil ;
Ou, paresseux étang, je rêve en plein soleil
Parmi les nénuphars aux larges feuilles rondes.

LE VIN

Fort bien : mais tu jaillis en source dans les bois ;
Tu soulèves, torrent, tes vagues furibondes
Tout en faisant la grosse voix ;
Cascade, tu bondis la tête la première
Dans un abîme... Ah ! ma commère,
Tu t'agites beaucoup. Quoi ! toujours du nouveau ?
Voir du pays, c'est donc si beau ?
En attendant le jour de gloire
Où, faisant mon éloge, un gourmet va me boire,
Moi, je reste dans mon tonneau.

L'EAU

Mon compère le Vin nous en conte de fortes.
Il est vrai que, depuis six mois,
Tu vis tranquillement dans ta maison de bois,
Comme ferait un bon bourgeois ;
Mais ce n'est pas ainsi, Vin, que tu te comportes,
Quand le sabot d'un gai luron
Vient d'écraser la grappe aux premiers jours d'automne.
Tu palpites, alors ; tu frémis dans la tonne :
Tu fais rire le vigneron
Par le bouillonnement de tes ondes vermeilles...
Rendre sage le vin nouveau ?
Diable ! c'est peu commode. Il jaillit du tonneau,
S'échappe en sifflant des bouteilles,
Jette en l'air les bouchons, fait les cent coups, enfin !

LE VIN

Il faut bien, comme on dit, que jeunesse se passe.

L'EAU

Soit. Te voici calmé, mon compère le Vin ;
Mais reconnais de bonne grâce
Qu'une dangereuse fureur
Se cache sous ton air paisible.

C'est en vain que tu fais l'aimable et le rieur.
 Dans la cervelle du buveur
Tu seras gai, d'abord ; puis tu seras terrible.
Tu le rendras brutal, maussade, querelleur.
 Après quelques heures d'ivresse
Tu l'enseveliras dans un pesant sommeil ;
 Il sera morne à son réveil ;
Et, tout le jour, honteux de voir le clair soleil
 Cheminer avec allégresse !
 Il croupira dans la paresse !

LE VIN

C'est tout ? Allons, tant mieux. Quel gracieux tableau
 Tu nous fais là, commère l'Eau !
Je suis donc bien méchant, moi, fils des bonnes vignes ?
 Tes propos sont désobligeants...
 Ecoute bien. Beaucoup de gens
Boivent du vin, c'est vrai ; mais tous n'en sont pas dignes.
Est-ce ma faute, à moi, s'ils manquent de raison
 Et passent la juste mesure ?
 Je fais du bien, la chose est sûre ;
Mais remède mal pris se transforme en poison.
 Le sang généreux de la grappe
Rend dispos et gaillard qui sait en bien user.
 Est-ce que l'on va m'accuser
De la sottise humaine ? Ah ! mais non ! Je les frappe,
 Tu le sais bien, et sans pitié,
 Ceux qui font trop souvent la fête.
Malheur à l'imprudent qui veut me tenir tête !
 Il sera bientôt châtié.
Je le ravalerai, moi, plus bas que la bête :
 Il peut se le tenir pour dit...
 Toi, c'est différent, ma commère.
Quand tu répands la mort, le deuil et la misère,
Tous ignorent pourquoi ; rien ne nous avertit.
 Dans les ténèbres de la nuit
 Ton flot, tout à coup, retentit
Sous les voûtes des ponts ; parfois il les emporte ;
 Plus haute, plus large, plus forte,
 Tu bondis à travers les champs,
Qu'épouvantent soudain tes formidables crues ;
Tu renverses les murs, tu mugis dans les rues,
 Noyant partout bêtes et gens...
Voilà de beaux exploits, dont tu peux être fière.
 Dis, qu'en penses-tu, ma commère ?

L'EAU

Dame ! on n'est point parfait. J'ai mes jours de colère ;
Le meilleur est parfois mauvais...
Mais que sont, après tout, mes plus cruels ravages
Près de mes immenses bienfaits ?
Si j'ai, de temps en temps, quelques fureurs sauvages,
Je suis bonne presque toujours.
L'homme a soin de bâtir les villes sur mon cours.
Je chante sous les ponts en caressant leurs arches,
Quand mon flot roule calme et plein ;
Je fais joyeusement tourner plus d'un moulin,
Et, comme l'a dit un malin,
Je suis un grand chemin qui marche.
En miroitant sous le ciel clair
Je porte les vaisseaux jusqu'à la vaste mer.
Je reverdis les bois ; j'arrose les prairies ;
Mes rives sont gaiement fleuries.
Je suis fraîche même l'été ;
Je verse la richesse et la fécondité...
(Courte pause. Puis, regardant le Vin bien en face) :
Pour me donner, enfin, un nom bien mérité,
C'est moi qui suis la Propreté.
Tu ne diras pas non ; quand tu rougis les nappes,
Quand, par malice, tu t'échappes
Sur un gilet tout neuf qui te semble trop beau,
Quand tu salis un frais corsage,
Qui répare le mal que tu fis au passage ?
C'est l'Eau, mon compère : c'est l'Eau !

LE VIN

Ce que tu dis n'est pas si bête.
En somme, tu parais honnête.
Et, j'en tombe d'accord, l'eau peut avoir du bon.
Mais crois-tu que le vigneron,
Dont la vie est une bataille,
Dépense follement sa peine et sa sueur ?
Infatigable travailleur,
Sans repos il laboure et taille,
Luttant contre le sol et contre les fléaux,
La tardive gelée, et la grêle, et les pluies
(Car, souvent, c'est toi qui l'ennuies),
L'invisible rongeur, cause de tant de maux,
Et les impertinents oiseaux...
Eh bien ! s'il prend peines sur peines,
Crois-moi, c'est que le fruit de son travail est bon.
Petit vin de pays ou crû de grand renom,
J'active le sang dans les veines ;

Je rends force et courage aux travailleurs lassés ;
Je mets un peu de rose à de trop pâles joues...
 Commère, il faut que tu l'avoues
 Tu n'émoustilles pas assez
Lorsqu'on est en fête et qu'il est bon de rire !
 Grâce à moi les yeux vont briller
 Et les langues se délier.
On me verse gaiement ; on me flaire ; on admire
 Mon flot brillant ou velouté ;
 Puis, dès qu'on m'a dégusté,
Chacun se sent meilleur, tendre, — humain, pour tout dire :
 Car mon nom est Fraternité !

L'EAU

Allons, je te rends mon estime,
Puisque t'aimer est légitime,
Soyons amis.

LE VIN

Bravo ! Hair ne sert de rien ;
Mieux vaut nous marier, commère. Que t'en semble ?

L'EAU

Comment ? nous marier... ensemble ?

LE VIN

Oui ; tous les deux.

L'EAU

Ma foi, compère, je veux bien.
Je n'aurais pas eu cette idée ;
Mais si cela te plaît, c'est chose décidée.

LE VIN

Pour qu'ils nous fêtent par leurs chants,
Prévenons les oiseaux de tout le voisinage.

L'EAU

Marions-nous, compère, et faisons bon ménage !
Soyons l'un pour l'autre indulgents...

LE VIN

Source claire des bois et sang des grappes mûres,
Marions-nous, commère, avec de gais murmures,
Dans le verre des braves gens !

MAURICE BOUCHOR.

VAUD. — CLASSES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

Examens annuels de 1915. (Suite.)

COMPTABILITÉ

1^{re} année.

Pour la construction d'une annexe à un hôpital, les devis suivants ont été fournis à propos des différents lots établis :

1. Terrassements, maçonnerie	Fr. 188 745.—
2. Couverture, plomberie	» 24 030.—
3. Menuiserie	» 42 330.—
4. Serrurerie et ferronnerie	» 55 060.—
5. Peinture, vitrerie, décoration	» 30 185.—

L'adjudication s'est faite en tenant compte des rabais suivants :

1^{er} lot, 6¹/₅ % ; 2^{me} lot, 8³/₄ % ; 3^{me} lot, 9 % ; 4^{me} lot, 5,5 % ; 5^{me} lot, 12,5 %.

Il y a eu des travaux imprévus pour une somme de fr. 9760, et les honoraires des architectes se montent au 5 % du coût total des travaux.

A combien cette construction revient-elle ? — R. : fr. 341 978,76.

2^{me} année.

Au 1^{er} janvier, la situation du commerçant Bonordre était la suivante :

Espèces en caisse, fr. 2350. — Mobilier, fr. 3800. — Marchandises en magasin, fr. 15 400 — Effets en portefeuille, fr. 2450. — Traités à payer, fr. 1860. — Créanciers : Banque nationale, fr. 4000 ; Legros, fr. 1750. — Débiteurs : Lepetit, fr. 1400 ; Groscornet, fr. 2350.

Au 31 décembre suivant, la situation du même commerçant se présentait comme suit :

Espèces en caisse, fr. 2840. — Mobilier, fr. 3650. — Marchandises en magasin, fr. 18 900. — Effets en portefeuille, fr. 3260. — Traités à payer, fr. 1480. — Créanciers : Banque nationale, fr. 4000 ; Petitgru, fr. 1250. — Débiteurs : Lepetit, fr. 800 ; Lapie, fr. 1500 ; Groscornet, fr. 960.

Etablir les bilans du 1^{er} janvier et du 31 décembre, puis déterminer le résultat de l'exercice. — R. : Bénéfice, fr. 5040.

3^{me} année.

Jean Econome possédait, le 1^{er} janvier 1915, un capital de fr. 8435,60 en dépôt dans une banque, et un mobilier de magasin inventorié fr. 2375. Il avait, en outre, en caisse, fr. 724,80.

Le 2 janvier, il prélève dans sa caisse, pour dépenses personnelles, fr. 150. Il achète, en outre, divers meubles dont la facture se monte à fr. 535, valeur à 3 mois. Le 3, il reprend le fonds de commerce du sieur Richardot pour la somme de fr. 4950, qu'il paie comptant, en retirant de la banque fr. 5400. Le 4, il paie le mobilier acheté le 2, en bénéficiant d'un escompte du 5 % : le 5, il vend à Détaillant des marchandises pour fr. 772,40, valeur comptant ; le 6, il achète à Grossi des marchandises facturées fr. 1455, valeur 3 mois ; le 7, il paie pour réception des dites fr. 32,90 ; le 8, il vend à Samuel pour fr. 2080 de marchandises, valeur comptant ; le 9, Détaillant lui paie le montant de sa facture du 5 ; le 10, Samuel lui remet, en paiement, pour fr. 850 de marchandises, et le solde en espèces ; il accepte une traite de fr. 1455 tirée sur lui par Grossi, valeur au 6 avril, et débourse pour diverses acquisitions fr. 24,75.

Inventaire au 10 janvier : mobilier, fr. 2850 ; marchandises, fr. 4500. (Pour espèces en caisse, débiteurs, créanciers et traités à payer, établir les comptes personnels).

Déterminer le résultat de cet exercice. — R. : Perte, fr. 143,50.

(Communiqué, par F. MEYER.)



HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE



Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris. Chronomètres avec bulletin d'observat.
Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral). — BIJOUX FIX —
Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre, marque Boulenger, Paris.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. Envoi à choix.

VAUD INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaire au concours.

INSTITUTEURS: Lausanne. 1. **Montblesson:** 1800 fr. à 2400 fr. suivant années de service dans le canton, plus prime pour années de service dans la commune, logement, jardin et combustible nécessaire au chauffage des locaux scolaires. 2. **Cour:** 2600 fr. à 3200 fr. suivant années de service dans le canton, plus prime pour années de service dans la commune, pour toutes choses. Pour ces 2 postes: caisse de retraite supplémentaire obligatoire; 2 juillet.

GYMNASE CLASSIQUE CANTONAL

Baccalauréat ès-lettres

Session de 1915. Inscriptions: Mardi 29 juin, à 11 h. Début des examens: 29 juin à 2 h. 1/2.

Enseignement secondaire

Collège de Vevey. — Un concours est ouvert en vue de la nomination d'un maître secondaire, chargé de l'enseignement du latin.

Obligations légales.

Le titulaire est tenu d'habiter sur le territoire de la commune.

Traitement: 3200 fr. par an.

Augmentations communales pour années de service dans le canton. Maximum au bout de 20 ans: 600 fr.

Adresser les inscriptions avec un *curriculum vitæ*, au Département de l'instruction publique, 2^e service, jusqu'au 2 juillet, à 6 heures du soir.

LAUSANNE

MAISON MODÈLE

MAIER
& CHAPUIS

VETEMENTS

*façon soignée
coupe moderne.*

DRAPERIE

*anglaise, française,
suisse.*

COSTUMES

sur mesure.

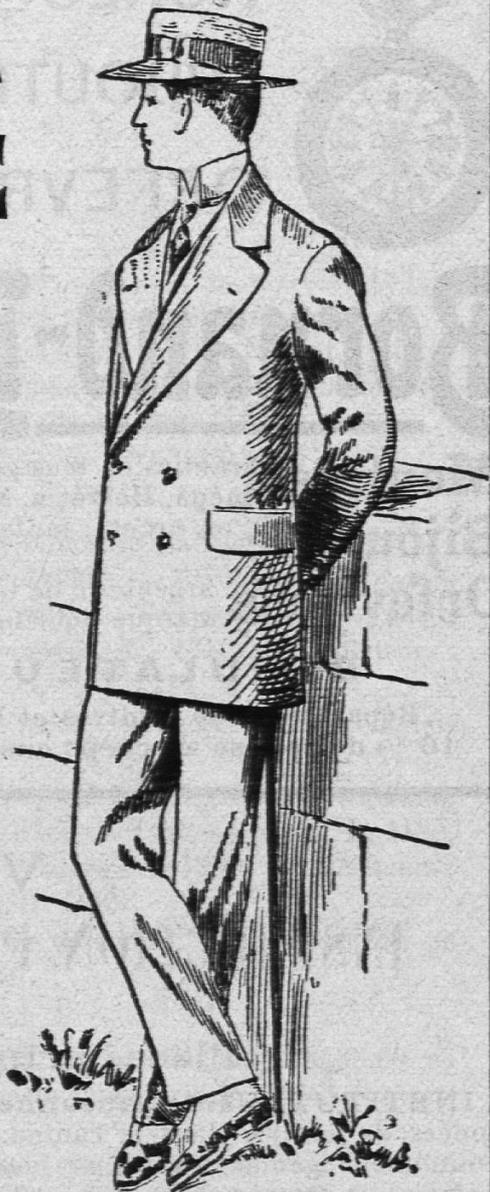
MANTEAUX

de pluie.

BLOUSE

pédagogique.

10⁰ | 30 jours
| 0 aux
instituteurs
de la S.P.V



Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne



Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.

Escompte 10 0/0 au comptant.

Les machines à coudre

SINGER

nouveau modèle
constituent en tout temps un

C A D E A U

à la fois utile et agréable

Expositions universelles

PARIS *St-LOUIS* *MILAN* *BRUXELLES*
1878-1889-1900 E.U.A. 1904 1906 1910

TURIN
1911

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre **LAUSANNE** Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue de Nidau, 43.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert 37.

Delémont, rue des Moulins, 1.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2

Vevey, rue du Lac, 11

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

TOUT CE QUI CONCERNE LA **MUSIQUE**

: sous toutes ses formes :
avec le plus grand choix
et aux prix les plus modérés

TOUTES les meilleures marques, les plus réputées, des
PIANOS ET HARMONIUMS

Pianos mécaniques et électriques
automatiques

Phonolas - Pianos et Orchestrions

INSTRUMENTS

EN TOUS GENRES

avec tous leurs accessoires

Gramophones et Disques

Les meilleures **CORDES**, car toujours fraîches
: **Bibliothèque de Littérature musicale** :
Une Collection sans pareille de **Pièces de Théâtre**, etc., etc.
Musique de tous pays et toutes les **Partitions d'Opéras**
Partitions d'orchestre en format de poche
— **Rouleauthèque** pour le **PHONOLA** —

GRAND ABONNEMENT A LA MUSIQUE

 Le plus grand choix de **CHŒURS** existant 

Vous trouverez tout cela chez

FŒTISCH FRERES (S. A.)

—: **A LAUSANNE, à NEUCHATEL et à VEVEY** :—

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

L^{re}me ANNEE. — No 27

LAUSANNE — 3 Juillet 1915.



L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR - ET - ECOLE - REQUIS -)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne
Ancien directeur des Ecoles Normales du canton de Vaud.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : L. Grobéty, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel (prov.)

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

Deux livres pour les vacances :

L'aquarium de chambre

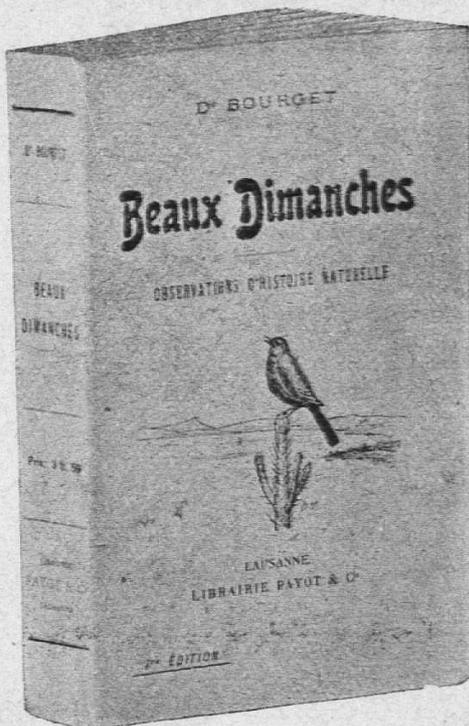
par le Dr F. BROCHER

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE NATURELLE

Avec une préface de M. F.-A. FOREL et 186 dessins
de l'auteur. — Un fort vol. in-8, broché 5 fr.

L'auteur s'adresse aux «jeunes naturalistes» c'est dire qu'il considère son livre comme un ouvrage de vulgarisation. Mais malgré son titre familier, **L'Aquarium de chambre** est un véritable *manuel scientifique* — le seul en langue française où la biologie des animaux des eaux douces est traitée d'une manière sérieuse et complète avec des figures inédites d'une admirable clarté.

Jeunes et vieux, naturalistes de profession ou amateurs, seront reconnaissants à M. Brocher de ses conseils, des suggestions qu'il provoque, de ses encouragements à l'étude et à l'observation de ces curieuses sociétés aquatiques encore si mal connues en dehors du petit cercle des initiés.



BEAUX DIMANCHES

OBSERVATIONS D'HISTOIRE
NATURELLE

*Un beau volume illustré de III
dessins par l'auteur.*

Relié 5 fr. : Broché 3 fr. 50.

L'apparition de cet ouvrage, très original, admirable initiation à l'étude de la nature vivante, a suscité un véritable enthousiasme chez les amis de la nature, grands et petits.

« le dimanche, sa coiffe à la main, le professeur s'en va flâner le long des grèves du lac ou des ruisseaux babillards encaissés dans des gorges sauvages, et, là, loin du bruit des foules, il étudie avec amour la vie des oiseaux, des poissons et des plantes. Ce sont ces heures de rêveries et de patientes observations qu'il nous raconte dans des pages charmantes, toutes vibrantes d'enthousiasme pour les merveilles de la nature et illustrées de gracieux croquis sortis de son crayon. Mais il n'y a pas rien que les dimanches ; toute l'année et tous les jours la nature a quelque chose à dire à celui qui sait l'interroger. Or, le Dr Bourget est un observateur de premier ordre qui en douze chapitres, correspondant aux 12 mois du calendrier, nous montre ce que dans chacun d'eux on peut voir d'intéressant chez les plantes et les bêtes.

Son livre sera lu par tous avec autant d'intérêt que de profit, car c'est le livre d'un médecin honnête, d'un poète de bon sens et d'un philosophe gai. »

Dr Châtelain.

La lecture des *Beaux Dimanches* procure le délassement le plus exquis et le plus instructif. Dans ces causeries à la fois scientifiques et littéraires, le célèbre docteur nous parle de la nature avec toutes ses variétés. Il écrit sur la vie des écureuils et des truites, sur les plantes des bois et des champs, des pages d'une grâce, d'une simplicité, dont la saveur fait penser aux *Réveries du promeneur solitaire*.

La Revue (Paris).